

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.095

Commune
d'ANGOULEME -
Cession du bâtiment
170 rue de
Montmoreau à Olivier
VINCENT

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

COMMUNE D'ANGOULEME - CESSION DU BATIMENT 170 RUE DE MONTMOREAU A OLIVIER VINCENT

La ComAGA est propriétaire d'un immeuble situé au 166-168-170 rue de Montmoreau à Angoulême, d'une surface développée hors œuvre totale de 1 635 m² et d'une surface non bâtie de 1 395 m².

L'immeuble est occupé par 4 locataires :

- Les nouveaux Bijoutiers dans le cadre d'un bail commercial s'achevant le 31/10/2008 ;
- SBA dans le cadre d'un bail commercial s'achevant le 31/07/2008 ;
- Le FRAC dans le cadre d'une convention de mise à disposition dans l'attente de l'installation sur un site définitif ;
- M. Olivier VINCENT.

Le 23 novembre 2004, Monsieur Olivier VINCENT s'est porté acquéreur du 170 rue de Montmoreau mais il a refusé la proposition de la ComAGA de 58 800 €, basée sur l'avis du service du domaine.

Après reprise des négociations fin 2006 - début 2007, M. Olivier VINCENT a confirmé son accord pour :

- acquérir le bâtiment pour la somme de 50 000 € ;
- honorer le solde des loyers restant à payer d'un montant de 7 016,24 €.

Un titre de recettes de 7016,24 € va être émis pour permettre le recouvrement des loyers dus.

Vu l'avis des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession de l'immeuble situé 170 rue de Montmoreau, au profit de Monsieur Olivier VINCENT, pour un prix de 50 000 €, les frais liés à la vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique à l'article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mars 2007	<u>Affiché le :</u> 30 mars 2007